

Bulletin d'information

Juillet 2022

Numéro : 5

sur l'intégration régionale



54ÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES
MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE
LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

P.5



DAKAR (SÉNÉGAL), MAI 2022 : 1ER
FORUM SUR L'INTÉGRATION
ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

P.15



LE SÉNÉGAL HÉRITE DU POSTE DE
COMMISSAIRE CHARGÉ DU
DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DES
AFFAIRES SOCIALES.

P.10



1ÈRE ÉDITION DU
RAPPORT SUR
L'INTÉGRATION
RÉGIONALE 2021

Disponible ICI



LE CORONAVIRUS EST ENCORE LA!

POUR SE PROTÉGER *et protéger les autres :*



Évitez de vous toucher
le visage avec des mains
non lavées



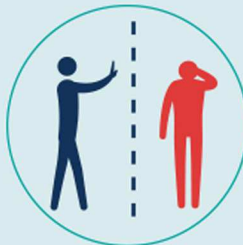
Lavez-vous les mains
aussi souvent que possible
avec du savon ou
du gel hydro-alcoolique



Toussez ou éternuez
dans votre coude,
changez de mouchoirs
à chaque utilisation



Couvrez-vous
la bouche et le nez



Saluez sans se serrer
la main, évitez
les contacts



Limitez vos
déplacements

Continuons à respecter les mesures barrières

NOS PARTENAIRES



Bureau de la
Représentation



Bureau National
de la CEDAO





M. Moustapha NGOM
*Coordonnateur de la Cellule de
Suivi de l'Intégration*

La capitale sénégalaise a été au cœur de l'agenda de l'intégration économique au cours du trimestre qui vient de s'écouler. En effet, Dakar a abrité plusieurs évènements phares en lien avec l'intégration, dont notamment la 54^{ème} session de la Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (CoM22) et le 1^{er} forum sur l'intégration économique.

Co-organisée par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et le Gouvernement du Sénégal, la CoM22 a été ouverte par son Excellence, M. Macky SALL, Président de la République. Cette rencontre a permis à d'éminentes personnalités et experts internationaux venant de tous horizons, de se pencher sur la problématique du financement des économies africaines, dans un contexte de reprise économique post-COVID19. Dans une déclaration solennelle, les Ministres ont appelé à la réforme de l'architecture financière

mondiale afin de permettre aux pays africains d'accéder plus facilement et à moindre coût aux ressources des institutions financières multilatérales et régionales. Ils ont également invité les pays à adopter et à mettre en œuvre des mécanismes de financements innovants tels que le financement mixte, à faire recours aux fonds de pensions, aux fonds souverains, etc.

Monsieur Amadou HOTT, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a été élu Président du Bureau de la Conférence.

Le 1^{er} forum sur l'intégration économique a été également une grande opportunité pour placer les débats sur l'intégration au cœur des préoccupations du moment. Des discussions fécondes entre les représentants des organisations régionales (ZLECAf, CEDEAO, UEMOA), des banques régionales (BAD, BOAD, BIDC), du PNUD, du secteur privé et des ministères techniques ont permis de dégager des pistes prometteuses sur la manière d'appuyer les PME/PMI, de tirer le maximum de bénéfice de la mise en œuvre de la ZLECAf. Le lancement du 1^{er} rapport sur la mise en œuvre des politiques et programmes communautaires a constitué également un moment fort du forum. Ce document de référence permettra, de manière périodique, de dresser le bilan issu de la mise en œuvre des politiques, projets, programmes et réformes sur l'intégration, au niveau national.

Deux dossiers spéciaux sont consacrés, dans ce bulletin, à ces deux évènements phares afin de partager et de mettre en

perspective les différentes thématiques abordées.

Ce bulletin revient également sur la nomination de nouveaux membres aux postes statutaires des institutions de la CEDEAO. Pour rappel, en compétition avec le Ghana pour le poste de Commissaire aux affaires politiques, Paix et Sécurité (PAPS), le Sénégal fidèle à son esprit d'ouverture et de dialogue pour faire avancer la cause de l'intégration, a finalement accepté le compromis proposé. Notre pays hérite du poste de Commissaire au Développement humain et Affaires sociales, avec une option prioritaire sur le poste PAPS, à la prochaine rotation en 2026. Il s'agit, en effet, d'un bon compromis puisque le Sénégal obtient l'assurance d'être présent à la Commission en 2026, alors que selon une décision de la Conférence, tous les pays ayant un poste de Commissaire lors de ce mandat (2022-2024) devront céder la place, en 2026, aux autres pays qui n'en ont pas, à l'exception du Nigéria qui a un poste permanent de Commissaire.

Pour terminer, je voudrais souhaiter un joyeux anniversaire au bulletin d'information sur l'intégration régionale (BIIR) qui vient de boucler sa première année. A cet égard, je voudrais remercier les autorités du département, en particulier, le Directeur général de la Planification et des Politiques économiques pour l'appui et le soutien à la concrétisation de ce projet.

Bonne lecture.

Sommaire

EDITO.....	P.3
ÉVÉNEMENTS PHARES.....	P.5
DOSSIER SPÉCIAL 1 : COM22.....	P.16
DOSSIER SPÉCIAL 2 : 1 ^{ER} FORUM SUR L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE	P.24
TEXTES COMMUNAUTAIRES.....	P.29
SANTÉ & BIEN-ETRE.....	P.30



Equipe de la rédaction

Directeur de publication

M. Moustapha NGOM

Coordonnatrice de la rédaction

Mme SARR Oumy NDIAYE

Equipe de rédaction

M. Souleymane LOUM THIAM

M. Aliou NIANG FALL

Mlle Marième Fatou SEYE

Mme Bineta FAYE

M. Ousmane SAMBE

Mlle Rokhaya THIAM

M. Mouhamed SECK

M. Mor DIOP

Infographie

M. Thierno I. GAYE

Edition

Imprimerie BRISTOL

Contact

64, Rue Carnot X Saint Michel,
en face BICIS prestige
(+221) 33 889 72 63

EMAIL : csi@economie.gouv.sn

WEB : dgppe.sn/cellule-de-suivi-de-l-integration

Dakar (Sénégal), mai 2022 : 54^{ème} session de la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique



La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Etat du Sénégal ont conjointement organisé à Dakar du 11 au 17 mai 2022, la 54^{ème} session de la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique (CoM22) sous le thème : « *financement de la relance de l'Afrique : trouver des solutions innovantes* ». La CoM22 constitue un grand événement de partage et d'échanges sur l'actualité et sur les programmes de développement de l'Afrique, mais également sur la performance des groupes de réflexion dans l'exécution du mandat de la CEA. Elle réunit des intervenants de haut niveau d'Afrique et d'ailleurs pour des débats pouvant déboucher sur des résultats et des décisions d'une grande importance pour le développement du continent.

Pour l'édition 2022, les échanges ont principalement tourné autour des mesures favorisant des outils de financement innovants.

La réunion des Ministres a été précédée du 11 au 13 mai 2022 par celle préparatoire du Comité des experts. Les experts ont fait le point sur l'état du développement économique et social en Afrique. Ils ont évalué les progrès réalisés en matière d'intégration régionale, examiné les questions statutaires liées aux activités de la CEA et formulé des recommandations à l'intention de la Conférence.

Du 14 et 15 mai 2022, des événements parallèles sur des questions clés de développement ont eu lieu. Les thèmes abordés lors de ces échanges sont essentiellement axés sur le financement des secteurs tels que la santé, les infrastructures, l'éducation, l'action climatique et le secteur privé. Ce fut également l'occasion pour la CEA de lancer son rapport économique sur l'Afrique intitulé : « *Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité en Afrique pendant la pandémie de COVID-19* ».

L'ouverture officielle de la session ministérielle a été faite par Son Excellence M. Macky SALL, Président de la République du Sénégal. Dans son allocution, le

Président a particulièrement insisté sur l'urgence de la création d'une agence de notation africaine qui tiendra compte des fondements économiques du continent. Cette préoccupation a fait l'objet de discussions au cours des panels de même que d'autres thématiques relatives à l'intégration régionale, le commerce et la ZLECAf. En outre, les ministres ont débattu autour d'une table ronde sous le thème : « *Comment transformer la menace persistante de la pandémie de la COVID-19 en un accélérateur de croissance et de prospérité mondiale ?* ».

La déclaration ministérielle adoptée à l'issue de cette rencontre a insisté, entre autres points, sur les priorités suivantes : **(i)** la réaffectation de 100 milliards de dollars en Droits de Tirage spéciaux (DTS) des pays riches vers les pays pauvres et l'émission de nouveaux DTS ; **(ii)** le prolongement de 2 ans par les pays du G20 de l'Initiative de

suspension du service de la dette (ISSD), **(iii)** l'affectation de nouveaux DTS aux banques multilatérales de développement pour créer des effets de levier ; **(iv)** la mise en œuvre de cadres macroéconomiques crédibles et le renforcement des initiatives de développement des infrastructures ; **(v)** la diversification des sources d'approvisionnement conjuguée à l'augmentation de la production intérieure, la libération des stocks existants et la diversification des sources d'importation par les États membres importateurs nets de denrées alimentaires ; **(vi)** la stimulation du commerce intra-africain de denrées alimentaires, de produits industriels et de services via la ZLECAf ; et **(vii)** l'admission de l'Union africaine au G20.

Marième Fatou SEYE
CSI, DGPPE

Dakar (Sénégal), mai 2022 : Lancement de la plateforme Africa Trade Exchange (ATEX) pour faciliter les échanges dans le cadre de la ZLECAf



L'Africa Trade Exchange (ATEX), une plateforme de commerce électronique interentreprises (B2B) a été lancée le 16 mai 2022 lors de la cérémonie officielle de la 54^{ème} Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

Elle est développée dans un contexte post-COVID-19 et de crise russo-ukrainienne, par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), en collaboration avec l'Union africaine (UA) et le secrétariat de la ZLECAf.

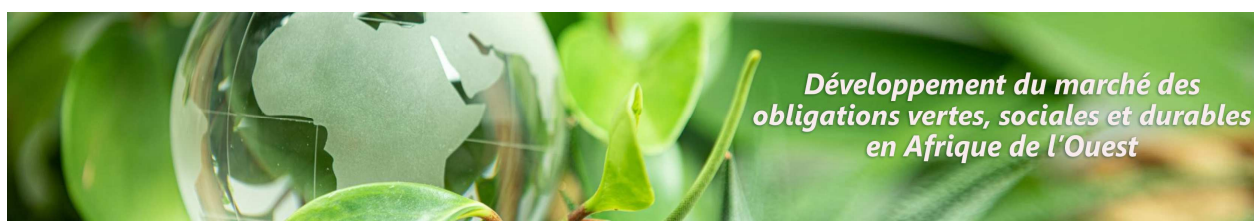
La plateforme vise à aider les États membres de l'UA à faire face aux effets des crises en facilitant les échanges dans le cadre de la ZLECAf. En outre, l'ATEX (atex.africa) constitue un portail de mise en relation automatique et un marché numérique pour les entreprises (B2B) et, entre entreprises et gouvernements (B2G). La plateforme permettra d'effectuer des achats groupés de produits de base garantissant ainsi aux pays l'accès, de manière transparente, à des fournitures rares, de qualité et à moindre coût. Elle offrira également aux PME

l'accès aux ressources, au renforcement des capacités et à l'emploi en vue de l'élargissement de leur marché.

Son Excellence M. Macky SALL, Président en exercice de l'Union africaine a exhorté tous les pays africains à utiliser la plateforme pour dynamiser le commerce transfrontalier.

Marième Fatou SEYE
CSI, DGPPE

Addis-Abeba (Ethiopie), mai 2022 : les obligations vertes, sociales et durables : un nouvel instrument pour le financement du développement de l'Afrique (CEA)



Développement du marché des obligations vertes, sociales et durables en Afrique de l'Ouest

La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) a tenu, le 26 Mai 2022, un séminaire virtuel sur le développement du marché des Obligations vertes, sociales et durables (Obligations GSS¹) en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec la Banque mondiale. L'objectif de cette rencontre est de sensibiliser sur ces financements innovants mais également de lancer un programme d'appui pour les Etats désireux d'émettre ces obligations.

Selon la CEA, les obligations GSS sont faiblement utilisées en Afrique. Celles-ci représentent moins de 1% des obligations GSS au niveau officiel mondial. Eu égard à l'accessibilité à moindre coût, à la rentabilité élevée et aux nombreuses opportunités offertes, les obligations vertes ainsi que celles bleues demeurent une solution impérieuse pour faire face aux besoins accrus de financement en vue de la relance des économies perturbées par la crise de

COVID-19. Elles permettent également de relever les défis du changement climatique.

Des voies et mécanismes ont été présentés afin de développer davantage le marché des Obligations GSS en Afrique de l'Ouest. A ce titre, les Etats devront établir *des programmes nationaux d'investissement priorisant les résultats favorables à la préservation des écosystèmes et à la lutte contre le changement climatique.*

En outre, la CEA a souligné l'importance pour les Etats de mieux comprendre la structure et le fonctionnement des Obligations GSS afin de mettre en œuvre des projets éligibles pour soutenir leurs émissions.

Mor DIOP
CSI, DGPPE

¹ En anglais Green, Social and Sustainable bonds.

Dakar (Sénégal), juillet 2022 : Sommet de l'Association internationale de Développement (IDA) pour l'Afrique



Le 7 juillet 2022, Dakar a abrité le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains de l'Association internationale de Développement (IDA-20) en partenariat avec la Banque mondiale. Cette rencontre s'inscrit dans un contexte marqué par des crises mondiales à répétition : les changements climatiques, la pandémie de COVID-19, l'insécurité alimentaire et, plus récemment, la guerre russo-ukrainienne dont les effets ont lourdement affecté les économies africaines. Cet événement vise à plaider en faveur d'un démarrage énergique du 20^{ème} cycle de reconstitution des ressources de l'Association internationale pour le Développement (IDA-20), axé sur une reprise robuste et résiliente de l'Afrique pour l'aider à poursuivre sa transformation économique.

Le sommet a été l'occasion de soutenir l'action et la pertinence de l'IDA en tant que partenaire de choix dans la région. Cinq domaines prioritaires ont été abordés : **(i)** Transformation économique ; **(ii)** Agriculture, Elevage et Sécurité alimentaire ; **(iii)**

Capital humain ; **(iv)** Innovations numérique et technologique ; **(v)** Transition énergétique.

L'évènement a été marqué par l'allocution du Chef de l'Etat S.E. M. Macky SALL, Président en exercice de l'UA, qui a plaidé pour une prise en charge des urgences et des priorités en matière d'infrastructures pour améliorer les conditions de vie des populations.

Pour rappel, le guichet IDA est l'une des principales sources de financement de la lutte contre l'extrême pauvreté dans le monde. L'Afrique est le plus grand bénéficiaire de l'IDA, avec 39 pays éligibles au financement. Son partenariat avec la Banque mondiale enregistre depuis six décennies des progrès significatifs dans l'amélioration des indicateurs de développement.

Mouhamed SECK
CSI, DGPPE

Accra (Ghana), juillet 2022 : Levée des sanctions contre le Mali



La 61^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue le 03 juillet 2022 à Accra (Ghana).

Le fait marquant de cette conférence a été la levée des sanctions à l'encontre du Mali. Cette décision fait suite à la nouvelle loi électorale promulguée le 24 juin 2022, créant un organe unique de gestion des élections, dénommé Agence indépendante de Gestion des Elections (AIGE). Des avancées notables ont aussi été enregistrées dans le calendrier de la transition, qui a été raccourci à 24 mois à compter du 29 mars 2022, pour conduire les élections et rétablir un régime civil, notamment avec l'organisation d'un référendum constitutionnel avant la fin du premier trimestre de 2023.

A cet effet, la Conférence a décidé de lever les sanctions suivantes :

1. Les sanctions économiques et financières prises le 9 janvier 2022 :

- la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les Etats membres de la CEDEAO et le Mali ;

- la suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les Etats membres de la CEDEAO et le Mali ;
- le gel des avoirs de la République du Mali domiciliés à la Banque Centrale (BCEAO) et dans les Banques commerciales de tous les Etats membres de la CEDEAO ;
- le gel des avoirs des entreprises publiques et parapubliques de la République du Mali domiciliés dans les banques commerciales de tous les Etats membres de la CEDEAO ;
- la suspension de toute assistance et transaction financières en faveur du Mali par les Institutions de financement de la CEDEAO, particulièrement la BIDC et la BOAD.

2. Le rappel pour consultations par les Etats membres de la CEDEAO de leurs Ambassadeurs accrédités auprès de la République du Mali.

Cependant, la Conférence a maintenu la suspension du Mali des Instances de la CEDEAO et les sanctions ciblées contre des individus ou des groupes.

Mouhamed SECK
CSI, DGPPE

Accra (Ghana), juillet 2022 : Nominations aux postes statutaires, le Sénégal hérite du poste de Commissaire chargé du Développement humain et des Affaires sociales



Le Sommet d'Accra a été aussi l'occasion pour les chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO d'approuver la répartition des postes statutaires entre les Etats membres et d'acter les nominations des nouveaux fonctionnaires de la Communauté pour un mandat de 4 ans. Il s'agit ainsi de :

- Mme Damtien TCHINTCHIBIDJA de la République du Togo : ***Vice-présidente*** ;
- M. Nazifi Abdullahi DARMA de la République fédérale du Nigéria : ***Commissaire en charge des Services internes*** ;
- Dr. Abdel-Fatau MUSAH de la République du Ghana : ***Commissaire des Affaires politiques, Paix et sécurité*** ;
- Mme Massandjé TOURE-LITSE de la République de Côte d'Ivoire : ***Commissaire en charge des Affaires économiques et à l'Agriculture*** ;
- M. Sediko DOUKA de la République du Niger : ***Commissaire en charge des***

Infrastructures, de l'Energie et de la Numérisation ;

- M. João Alaage Mamadú FADIA de la République de Guinée-Bissau : ***Auditeur général*** ;

Il convient de noter que le Sénégal, hérite du poste de ***Commissaire chargé du Développement humain et des Affaires sociales***. Les postes de ***directeur général du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)*** et de ***directeur général de l'Organisation Ouest-africaine de la Santé (OOAS)*** ont été attribués respectivement au Libéria et au Bénin.

Les noms des personnalités retenues devraient être connus dans les prochains jours, en attendant la finalisation de leur processus de recrutement.

Mouhamed SECK
CSI, DGPPE

Dakar (Sénégal), Juin 2022 : Session ordinaire du Conseil des Ministres Statutaire



La Session ordinaire du Conseil des Ministres de l'UEMOA s'est tenue le 24 juin 2022 à Dakar, au siège de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). A cette occasion, les Ministres ont passé en revue la situation économique et financière de l'Union et adopté plusieurs décisions et recommandations.

L'activité économique dans les Etats membres de l'UEMOA s'est déroulée en 2021, dans un contexte international marqué par une reprise de l'économie mondiale estimée à 6,1%, malgré les perturbations des chaînes d'approvisionnement dans la plupart des pays. Ainsi, le taux de croissance de l'Union est ressorti à 6,1%, après 1,8% en 2020, en lien avec le regain d'activités dans l'ensemble des secteurs. Dans ce contexte, le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 3,6% en 2021 et 4,9% sur les quatre premiers mois de l'année 2022 contre 2,1% en 2020, du fait principalement de la hausse des prix des produits alimentaires. La situation des finances publiques en 2021 a été caractérisée par une réduction du déficit budgétaire global, dons compris, qui demeure toutefois élevé. Il s'est établi à 5,5% du PIB contre 5,7% en 2020.

Le Conseil a adopté *la recommandation N°01/2022/CM/UEMOA relative aux orientations de politique économique des Etats membres de*

l'Union pour l'année 2023. Cette recommandation porte particulièrement sur les mesures visant à limiter l'impact de la hausse des prix à la consommation et à préserver le pouvoir d'achat des populations, notamment celui des plus vulnérables, tout en poursuivant les efforts de maîtrise du déficit budgétaire.

Au cours de cette session, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a également adopté les décisions suivantes :

- **Décision N°01/2022/CM/UEMOA portant définition et détermination de contenu de la masse salariale** pour l'harmonisation du concept, du champ et du contenu de l'agrégat ;
- **Décision N°02/2022/CM/UEMOA portant définition et détermination de l'agrégat recettes fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA** pour l'harmonisation du contenu de cet agrégat ;
- **Règlement N°01/2022/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation de la réglementation pharmaceutique dans les Etats membres de l'UEMOA** pour permettre la poursuite efficace du processus d'harmonisation et faciliter la mise en œuvre des textes communautaires adoptés ;

- **Décision N°03/2022/CM/UEMOA portant adoption des lignes directrices relatives à la réglementation des dispositifs médicaux dans les Etats membres de l'UEMOA** pour mettre en place un cadre législatif harmonisé permettant aux autorités nationales de la réglementation pharmaceutique de l'espace communautaire de mettre en place et de renforcer l'homologation et la surveillance du marché des dispositifs médicaux mis à la disposition des populations ;

- **Décision N°05/2022/CM/UEMOA portant adoption du Schéma organisationnel type d'institutionnalisation du Genre** dans les Etats membres de l'Union dont l'objectif est de doter les Etats membres de l'Union d'un modèle de mécanisme pour leur permettre de rendre effective la transversalité de genre dans

l'ensemble des départements sectoriels afin d'œuvrer à la réduction des inégalités dans tous les secteurs ;

- **Dispositif révisé des sanctions pécuniaires applicables sur le marché financier régional de l'UMOA** visant l'alignement des dispositions de l'Union sur celles de la Loi Uniforme relative aux infractions boursières et son adaptation aux évolutions nécessaires du cadre de régulation.

Le Conseil a enfin renouvelé les mandats et nommé les nouveaux membres du Conseil régional de l'Epargne publique et des Marchés financiers (CREPMF).

Mme SARR, Oumy NDIAYE
CSI, DGPPE

M. Jean Claude Kassi BROU, nouveau Gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)



M. Jean Claude Kassi BROU a été nommé Gouverneur de la BCEAO par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, en remplacement de M. Tiémoko Meyliet KONÉ. M. KONÉ a dirigé l'Institution plus d'une décennie et a été récemment nommé Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire.

La prestation de serment du nouveau Gouverneur a eu lieu le 8 juillet 2022, en présence du Président du Conseil des Ministres de l'UEMOA, M. Sani YAYA,

de l'ancien Gouverneur de la BCEAO, des membres du Conseil et des vice-Gouverneurs.

Pour rappel, M. Jean Claude Kassi BROU a été précédemment Président de la Commission de la CEDEAO depuis décembre 2017.

Mor DIOP
CSI, DGPPE

Dakar (Sénégal), juin 2022, BRVM AWARDS : le Président de la République et le Ministre chargé de l'Economie primés.



La Bourse régionale des Valeurs mobilières (BRVM) a organisé la 3^{ème} édition de la cérémonie de distinction des BRVM AWARDS 2022, le 09 juin, à Dakar. Cet évènement a été placé sous le haut patronage de M. Amadou HOTT, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération du Sénégal. L'objectif de cette rencontre était de célébrer l'excellence sur le marché financier régional de l'UEMOA en présence des Institutions sous régionales, des régulateurs et des opérateurs financiers de l'Union.

Au cours de la cérémonie, trois (3) distinctions spéciales ont été attribuées à :

- S.E M. Macky SALL, Président de la République du Sénégal, *Grand Prix d'Honneur* ;

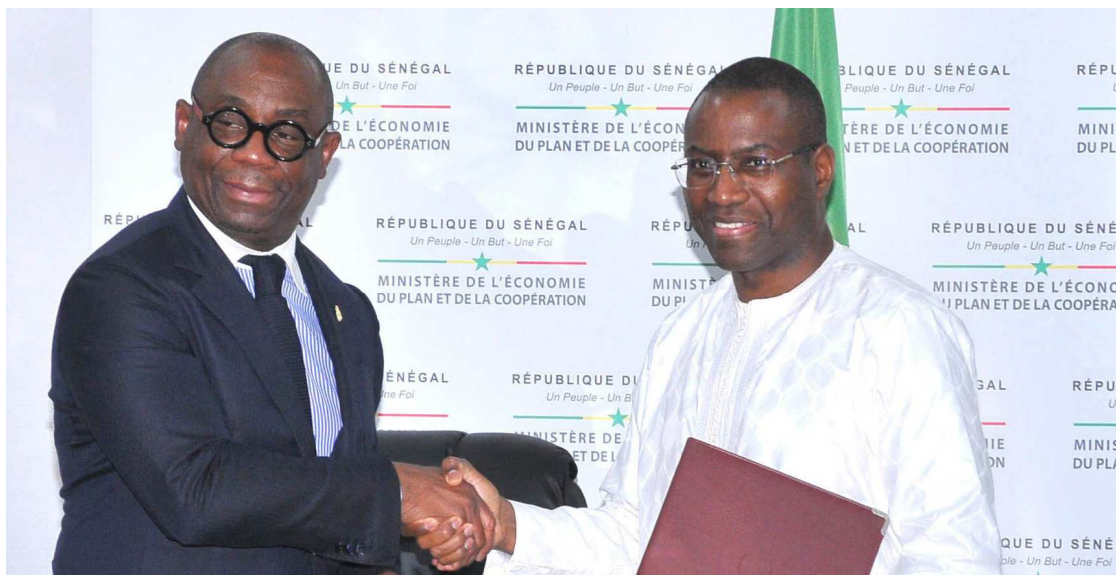
- M. Amadou HOTT, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération du Sénégal, *Prix Spécial BRVM & Dépositaire central/Banque de Règlement (DC/BR)* ;
- M. Idrissa NASSA, Président du Groupe CORIS BANK, *Prix Spécial BRVM & DC/BR*.

Ces distinctions d'honneur ont été suivies d'une remise de prix aux acteurs du Marché Financier Régional (MFR) qui se sont distingués au cours de l'année 2021 par leurs performances, leur dynamisme et leur capacité d'innovation.

Dr. Aliou NIANG FALL
CSI, DGPPE



Dakar (Sénégal), juin 2022 : Signature de deux Conventions de financement entre le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération et la Banque Ouest-africaine de Développement



Le Président de la Banque Ouest-africaine de Développement (BOAD), M. Serge EKUE et le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, M. Amadou HOTT, ont signé, le vendredi 24 juin 2022 à Dakar deux conventions de financement. Il s'agit de la :

1. Convention de financement complémentaire de la phase de consolidation du Programme d'assainissement dans 10 villes du Sénégal pour un montant de 15 milliards de F CFA.

Ce programme vise à améliorer de façon significative les conditions de vie et la santé des populations, en favorisant l'accès durable aux services publics d'assainissement. Via ce programme, 10 villes du pays bénéficieront des ouvrages suivants : (i) un dispositif de collecte et de traitement d'eaux usées ; (ii) un système de drainage des eaux pluviales et (iii) des systèmes

d'assainissement autonomes comprenant 500 édifices scolaires à plusieurs cabines.

2. Convention de financement partiel de 1 529 salles de classe en remplacement d'abris provisoires et d'ouvrages annexes (Lot 2 du PRORAP) pour un montant de 25 milliards de F CFA.

Le PRORAP vise à satisfaire la demande en salles de classe et à corriger les disparités au niveau de l'éducation nationale. Il s'agira spécifiquement de mettre 85 624 enfants défavorisés dans de bonnes conditions d'apprentissage et de réduire de 50% le taux d'abandon dans les écoles concernées. Ce programme permettra notamment de rehausser la qualité des infrastructures dans le secteur de l'éducation.

Marième Fatou SEYE
CSI, DGPPE

Dakar (Sénégal), mai 2022 : 1^{er} forum sur l'intégration économique régionale



Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération a organisé le 31 mai 2022 à Dakar, en partenariat avec le PNUD, le 1^{er} forum sur l'intégration économique régionale, sous le thème : « *l'intégration économique, à l'heure de la ZLECAf* ». Le forum a été un cadre idéal pour avoir permis aux chercheurs, aux opérateurs économiques, à la société civile et aux experts de l'administration d'échanger sur les questions relatives à l'intégration régionale. Cette première édition a enregistré la participation d'éminentes personnalités dont M. Wamkele MENE, Secrétaire Général de la ZLECAf, M. Pathé GUEYE, Commissaire de la CEDEAO en charge des Infrastructures, M. Paul Koffi KOFFI, Commissaire de l'UEMOA chargé de l'Entreprise, des Mines, de l'Energie et de l'Economie numérique, Mme Yacine FAL, Vice-présidente de la BAD, M. Pascal KARORERO, Représentant Résident du PNUD au Sénégal, Mme Ngoné DIOP, Directrice du Bureau sous régionale de l'Afrique de l'Ouest, représentant la Secrétaire exécutive de la CEA. Ont également pris part à la rencontre, les ministères sectoriels, les acteurs du secteur privé, de la recherche et de la société civile.

L'objectif principal de ce forum était d'échanger sur les enjeux liés à l'intégration régionale, notamment, la mise en œuvre de la ZLECAf, le financement des infrastructures régionales, le soutien au secteur privé,

en vue de permettre aux Etats africains, en général, le Sénégal, en particulier, de tirer le meilleur avantage et le plein potentiel d'une intégration régionale plus approfondie et de la ZLECAf.

Monsieur Amadou HOTT, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a présidé la cérémonie d'ouverture et le panel de haut niveau sur les enjeux et les priorités de l'intégration économique dans le contexte de la ZLECAf. Il a mis l'accent sur l'importance que le Sénégal accorde à l'intégration régionale à travers la réalisation de plusieurs projets d'envergure que le gouvernement a mis en œuvre pour accélérer son processus d'ouverture vers la région (Chemins de fer Dakar-Bamako, Port de Ndayane, hub en matière de santé, de tourisme et de services). Pour permettre à l'économie de profiter pleinement des opportunités liées à la ZLECAf, le gouvernement du Sénégal s'est fixé plusieurs objectifs dont l'accès au financement et à la technologie, le renforcement des capacités des PME et surtout la mise en œuvre diligente des réformes de l'environnement des affaires.

Le forum a également constitué une opportunité pour le lancement du **1^{er} rapport sur l'Intégration régionale**, portant sur la mise en œuvre des politiques et programmes d'intégration régionale. Les panélistes ont insisté sur l'importance de l'intégration régionale pour le développement du continent à travers, notamment, la densification des infrastructures transfrontalières, le renforcement du secteur privé et des mécanismes d'accès des PME aux financements.

Le forum a enfin permis de recueillir des contributions d'experts des institutions régionales et nationales dans le cadre des sessions techniques dédiées à la ZLECAf, aux dispositifs de soutien aux PME et au financement des infrastructures régionales

CSI, DGPPE

CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (COM22)



Dans un contexte post COVID-19, l'Afrique fait face à une intensification du déficit de financement de son développement. En effet, la pandémie a engendré l'augmentation des dépenses annuelles liées aux Objectifs de Développement durable (ODD) de 154 milliards USD et le continent aura besoin de 285 milliards USD de plus pour une riposte adéquate lors des cinq prochaines années². Au-delà, pour augmenter les ressources publiques, accroître la disponibilité des fonds du secteur privé et tirer parti du financement climatique, des approches innovantes à caractère durable sont plus que nécessaires. La problématique du financement du développement du continent africain a été au cœur des échanges dans le cadre de la CoM22 autour de la thématique centrale intitulée « *financement de la relance de l'Afrique : trouver des solutions innovantes* ».

Pour le financement de son développement, l'Afrique aura besoin entre 130 et 170 milliards de dollars/an jusqu'en 2025 pour les projets d'infrastructures ; 66 milliards de dollars/an pour investir dans les systèmes et infrastructures de santé et 3 000 milliards de dollars d'ici 2030 pour relever les défis du

changement climatique. En sus de la pandémie, la relance économique est entravée par la hausse des prix des denrées alimentaires, du pétrole et des engrais en raison de la guerre russo-ukrainienne. Par conséquent, près de vingt-neuf (29) pays africains sont menacés d'une grave crise alimentaire.

Par ailleurs, l'émergence des économies africaines se heurte à plusieurs défis endogènes dont notamment les flux financiers illicites (estimés à 83 milliards de dollars US/an), le sous-développement des marchés de capitaux en raison principalement de l'importance du secteur informel et la faiblesse de l'épargne et des régimes réglementaires et de gouvernance. Le ratio de capitalisation boursière se situe à moins de 30% pour les 28 marchés boursiers du continent, contre une moyenne mondiale variant entre 75 et 90%.

Une des réponses primordiales pour inverser la tendance, selon les Ministres africains, est la restructuration du système financier mondial. A cet effet, un vibrant plaidoyer a été fait pour le remodelage de l'architecture financière mondiale dans la mesure où ils jugent les accords mondiaux obsolètes et injustes pour de nombreux pays en

² Rapport de la CEA, 2021 : **Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité en Afrique pendant la pandémie de COVID-19**

développement. De plus, ces accords ne sont pas adaptés aux objectifs de développement des pays africains. La solvabilité de ces derniers est assujettie aux décisions parfois subjectives d'agences de notation.

Concernant la gestion de la pandémie, les initiatives prises ont certes réussi dans certains cas. Cependant, le soutien bilatéral et multilatéral relatif à l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) et à l'attribution de nouveaux Droits de Tirage spéciaux est jugé insuffisant. A cet effet, la position des Ministres africains pour combler le déficit de financement du continent est **la réaffectation de 100 milliards de dollars en Droit de Tirage spéciaux (DTS)** par les pays riches qui avaient fait la promesse de soutenir les pays pauvres. Une partie de ces ressources allouées (60 milliards de dollars) devrait servir au financement du Fonds pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (PRGT) et d'un nouveau Fonds fiduciaire pour la Résilience et la Durabilité (RST). Des lenteurs sont notées dans la réallocation de ces DTS. A cet égard, la Conférence exhorte également **le FMI à émettre de nouveaux DTS.**

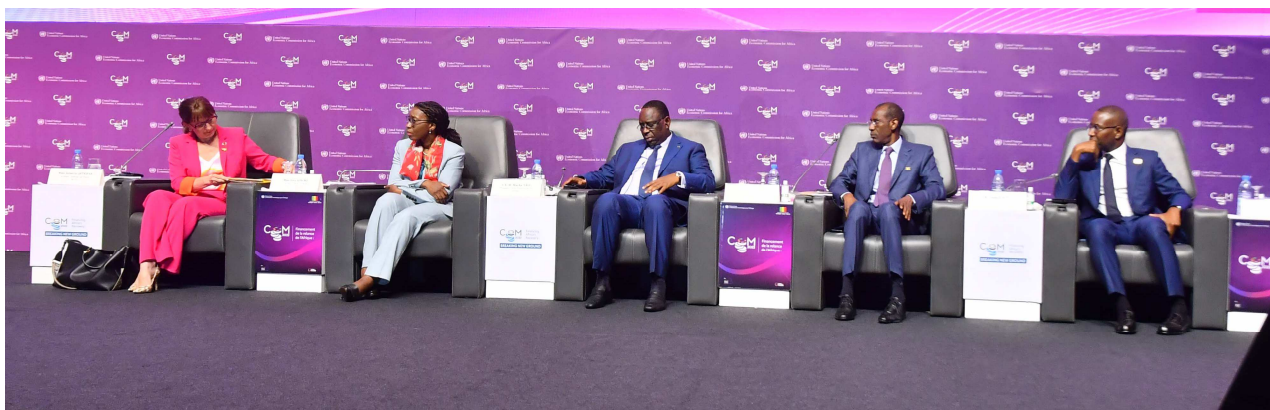
En ce qui concerne l'ISSD, elle devrait tout simplement se traduire par une annulation d'une partie de la dette publique extérieure pour accroître l'espace budgétaire nécessaire à une relance

optimale des économies durement touchées par la pandémie et la crise russo-ukrainienne.

Au titre du financement climatique, le « Pacific Investment Management Company » a lancé la Facilité de liquidité et de durabilité (LSF) pour booster les investissements dans des produits financiers axés sur la durabilité, y compris les obligations vertes. Quant à la Banque africaine d'Import-Export (Afreximbank), elle a lancé le Système panafricain de paiement et de Règlement pour soutenir l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) : des paiements transfrontaliers instantanés en devises locales entre les marchés du continent à faible coût sont possibles et la dépendance aux devises fortes est réduite. Le plaidoyer a porté sur l'indemnisation des pays africains qui sauvegardent certains des actifs de séquestration du carbone les plus importants de la planète et le financement des projets verts.

Etant donné que la mise en œuvre de la ZLECAf augmenterait le PIB africain d'environ 55 milliards de dollars d'ici à 2045, les ministres exhortent les pays à accélérer la ratification de l'Accord mais également sa mise en œuvre.

**Marième Fatou SEYE
CSI, DGPPE**



VERS UN TAUX DE CROISSANCE DE 10% EN AFRIQUE ?



L'Afrique compte environ 16% de la population mondiale avec de larges potentiels en ressources naturelles. Toutefois, une analyse de l'évolution de la croissance économique montre que les taux à deux chiffres ont été rarement enregistrés dans les économies africaines. Or, pour avoir un développement économique, une croissance soutenue et durable est primordiale. La réalisation de cet objectif doit être adossée à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques adéquates, au renforcement de la résilience des économies face aux chocs externes, à l'augmentation du potentiel de croissance et à une intégration économique plus poussée.

Par ailleurs, l'atteinte simultanée des Objectifs de Développement durable (ODD) en 2030 et de l'Agenda 2063, nécessiterait un taux de croissance annuel moyen de 10%, sur une période d'au moins 10 ans³.

La session dédiée à la thématique « *vers un taux de croissance de 10%* », organisée par l'Institut africain de Développement économique et de Planification (IDEP), a pour objectif principal de passer en revue les modèles et les leviers macroéconomiques qui permettraient d'avoir une croissance soutenue et inclusive. Spécifiquement, il s'agit d'identifier les politiques économiques en phase avec l'objectif de

croissance annuelle de 10% et de formuler des recommandations dans le cadre de la mobilisation des ressources financières.

La présentation a porté sur : **(i)** l'état des lieux de l'évolution de la croissance économique de l'Afrique ; **(ii)** les principales hypothèses ; **(iii)** les principaux résultats et recommandations de politique économique.

L'étude stipule qu'un taux de croissance de 10% entraînerait une réduction du taux de chômage, du taux de pauvreté et in fine un développement durable. Une telle dynamique pourrait être soutenue par une bonne disponibilité des facteurs de production (capital et travail), des matières premières de qualité, une redistribution des richesses créées, une efficacité dans la production et une bonne technologie. Cette croissance serait en outre renforcée par plusieurs leviers tels que la bonne gouvernance, la libéralisation du commerce et le dynamisme du secteur privé.

En matière de politiques économiques, il s'agira de créer un environnement macroéconomique propice, en lien à : **(i)** une réalisation de l'objectif de 10% de croissance à l'horizon 2025 ; **(ii)** une hausse de 10% du capital humain et physique ; **(iii)** une augmentation de 5% des dépenses gouvernementales

³ Rapport économique sur l'Afrique, CEA, 2021

(iv) et une efficacité dans les secteurs manufacturier et agricole.

A l'issue des échanges, les recommandations suivantes ont été formulées :

- maintenir les efforts afin de renforcer la capacité productive des économies africaines en luttant contre le chômage et la pauvreté ;
- identifier les différents déterminants de la croissance spécifiques à chaque pays ;
- promouvoir la mise en œuvre des politiques économiques en cohérence avec la structure économique ;

- lutter contre les inégalités à travers l'accumulation et l'efficacité des facteurs de production pour une croissance inclusive avec une redistribution équitable des richesses ;
- favoriser le relèvement du niveau de l'investissement public et ;
- susciter la transformation structurelle des économies africaines.

Mor DIOP
CSI, DGPPE

FINANCEMENT INNOVANT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AU SERVICE D'UNE REPRISE RESILIENTE EN AFRIQUE : UNE PERSPECTIVE AXÉE SUR LE GENRE ET LA JEUNESSE.



La pandémie de COVID-19 a affecté particulièrement le secteur informel, dominé par les femmes et les jeunes. A ce sujet, le « McKinsey Global Institute » a démontré que la moitié des pertes d'emploi enregistrées suite à cette pandémie sont d'ordre féminin alors que les femmes représentent 40% de la main-d'œuvre mondiale⁴. Cette couche vulnérable de la population est également confrontée à : (i) des niveaux de chômage disproportionnés ; (ii) un accès insuffisant à l'éducation, au financement et à la formation professionnelle ; (iii) l'intolérance (iv) et l'exclusion. Cependant, les mesures prises par les

pays pour faire face aux crises ne sont pas souvent appropriées pour répondre aux attentes des femmes et des jeunes. Il est donc primordial de leur faciliter l'accès aux mécanismes financiers pouvant créer des emplois décents et accélérer une reprise plus inclusive.

C'est dans ce contexte que les Bureaux sous-régionaux de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest, l'Institut africain de Développement économique et de la Planification (IDEP) et l'Alliance des Jeunes pour le Leadership et le

⁴ « Le COVID-19 et l'égalité des sexes : Contrer les effets régressifs », 15 juillet 2020.

Développement en Afrique ont organisé cet événement en collaboration avec les structures nationales telles que le FONGIP et la DER. L'objectif de cette rencontre est de présenter des solutions et des mécanismes de relance innovants et résilients pouvant améliorer l'accès au financement et favoriser l'inclusion des femmes et des jeunes.

L'IDEP a souligné, qu'il est primordial de mettre en place **des mécanismes de financement innovants appropriés, abordables et accessibles tout au long du cycle de vie de leurs activités** pour accroître l'offre de financement au secteur.

Le Bureau sous-régional de l'Afrique de l'Ouest (BSR-AO) a mis en exergue la plateforme Africa Trade Exchange (ATEX) comme programme susceptible de faciliter la création et l'approfondissement des liens entre les filiales de sociétés étrangères et les PME d'Afrique de l'Ouest et, par conséquent, rendant ainsi ces dernières plus efficaces et durables. Son ancrage à la ZLECAf facilitera aux PME l'accès aux marchés, à l'emploi et aux ressources. Dès lors, pour une meilleure exploitation de cette plateforme, des actions concrètes doivent être menées en vue de familiariser les agents aux règles de la ZLECAf et faciliter l'accès aux opportunités qu'elle offre. Ce processus passera par : **(i) l'identification des besoins et défis des PME (ii) et le renforcement de capacités de celles dirigées par les femmes et les jeunes pour qu'elles puissent bénéficier des avantages du marché grâce aux stratégies de marketing telles que le « B2B ».**

Concernant les actions concrètes pour promouvoir l'autonomisation des femmes dans un contexte post COVID-19, le Bureau en charge du genre de ONU FEMMES a suggéré de s'inspirer du modèle kenyan, lequel accorde 30% de ses contrats publics aux femmes et aux jeunes et de privilégier une budgétisation favorable aux femmes comme au Rwanda et en Afrique du Sud. Il s'agira de **réaffecter une part des marchés publics aux PME appartenant aux femmes et aux jeunes et de**

consacrer 1% des recettes fiscales au financement des PME.

Pour sa part, la Délégation générale à l'Entreprenariat rapide (DER) a recommandé **la mise en place de packages d'inclusion sociale notamment à travers l'octroi de nano-crédits.** Il s'agit de crédits sans taux d'intérêt, adaptés aux besoins et souvent accordés au groupement de femmes. Il est également **nécessaire de digitaliser la plateforme et de promouvoir la synergie entre toutes les structures concernées.**

Le Fonds de Garantie des Investissements prioritaires (FONGIP) a, pour sa part, recommandé de : **(i) procéder à un suivi-évaluation et un accompagnement rapproché des PME, dans ce contexte post COVID19 et (ii) promouvoir la territorialisation du financement pour le secteur informel.** En effet, les mécanismes de relance ont pu préserver plus de 23 000 emplois en offrant des garanties aux PME. Le FONGIP propose également une **ligne de garantie portefeuille** avec partage des risques. Cette ligne devrait favoriser le renforcement de la confiance des entreprises et la réduction des coûts de crédits.

Par ailleurs, la Tunisie a partagé son modèle dénommé « **SMART CAPITAL** », qui est un fonds d'investissement pour accompagner les PME. Ce programme a permis la création de 500 jeunes pousses. En termes de perspectives, le représentant de « Smart Capital » a proposé, comme financement innovant, l'octroi **d'un don mensuel aux jeunes entreprises, étalé sur 8 mois ou par versement semestriel.**

Le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord propose **l'accompagnement des PME familiales dans les processus de formalisation et de demande de financement, mais également, le suivi rapproché des activités après leur création.**

Marième Fatou SEYE,
CSI, DGPPE

PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE, ENVOIS DE FONDS ET INVESTISSEMENTS DE LA DIASPORA



Au cours de cette dernière décennie, l'économie mondiale est marquée par des crises profondes et des inégalités croissantes entre les pays et au sein de chacun d'eux. Cette situation contribue à l'approfondissement des inégalités sociales et des bouleversements dans la mise en œuvre des politiques pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité des populations. Face à ces défis, les pays africains doivent envisager d'adopter des politiques novatrices dans le domaine de la fiscalité et de la redistribution de la richesse, du commerce, des envois de fonds des migrants et de l'économie numérique. A cet égard, les pays africains ont lancé plusieurs initiatives conformes au Programme d'actions d'Addis-Abeba (Ethiopie) issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Des efforts sont aussi déployés au sein du système des Nations Unies pour mobiliser des financements innovants en vue de catalyser la reprise économique.

Les partenariats public-privés, lorsqu'ils sont bien conçus et mis en œuvre dans un cadre réglementaire équilibré, contribuent à améliorer l'efficacité et la durabilité des infrastructures et des services publics.

Le financement du développement peut aussi être élargi en recourant à des instruments non traditionnels tels que les crypto monnaies et la technologie de la block Chain.

L'Afrique est un bénéficiaire net d'envois de fonds, qui représentent 65% du revenu des ménages concernés⁵. Le continent est exposé à l'aggravation de la crise de la dette et dépend de l'aide extérieure pour assurer le financement de ses dépenses. Cependant, l'augmentation des envois de fonds et des investissements de la diaspora pourrait considérablement renforcer la résilience financière, comme ce fut le cas lors de la pandémie de COVID-19⁶. Les décideurs politiques pourraient mettre en place des dispositifs incitatifs visant à orienter les flux d'envois de fonds vers des initiatives de développement durable. Ces fonds constitueraient une source importante et indispensable de financement du développement.

C'est pour explorer toutes ces initiatives que l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) et l'Institut africain de Développement économique et de la Planification (IDEP) ont

⁵ L'Algérie, l'Égypte, le Ghana, le Maroc, le Nigéria et le Sénégal en sont les principaux bénéficiaires (Claudia Natali et Leon Isaacs, « Rémittances to and from Africa », dans *Africa Migration Report : Challenging the Narrative*, Organisation internationale pour les migrations (Addis-Abeba, 2003), p.119.

⁶ Banque mondiale, *Recovery: COVID-19 Crisis Through a Migration Lens*, Migration and Development Brief 35 (November 2021).

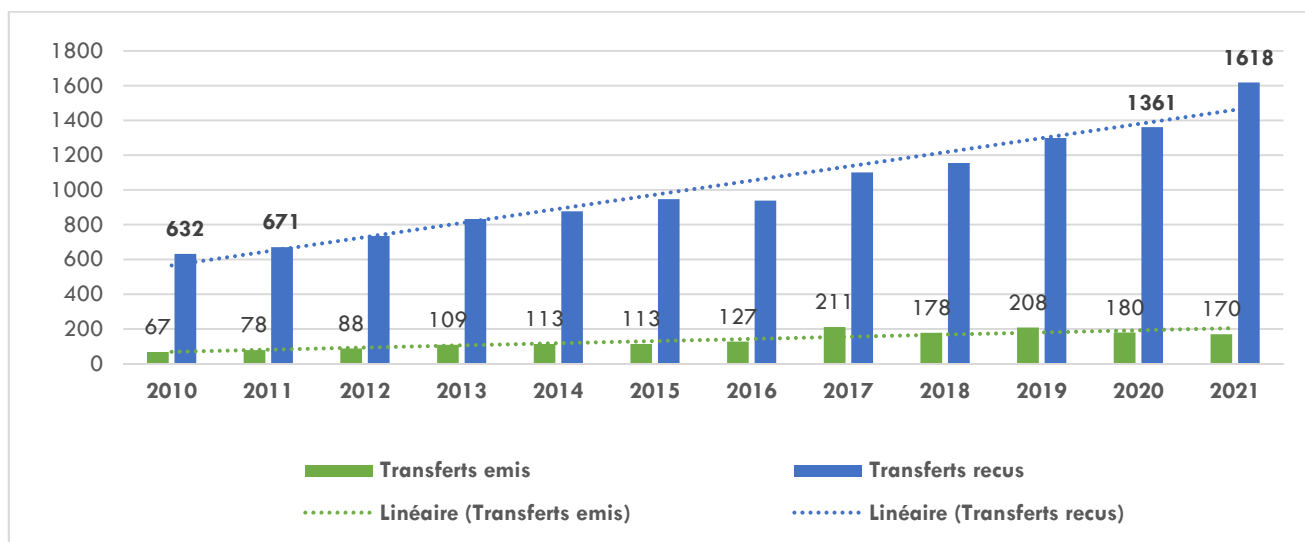
conjointement organisé cet événement. L'objectif principal est d'informer les participants sur les instruments traditionnels de financement existants et de présenter les PPP et les transferts de fonds des migrants comme mécanismes de financements durables et innovants.

Le partenariat public-privé est non seulement un mécanisme de financement, mais aussi un instrument d'exécution de projet par opposition à un marché public. L'expérience du Sénégal en termes de PPP montre que le pays a fait des progrès, illustrés par *le vote de la nouvelle loi PPP en février 2021*. Par ailleurs, pour évaluer la contribution des entreprises au développement durable, un indice de performance durable a été proposé. Cet indice est basé sur trois (3) dimensions importantes : l'environnement, le social et la gouvernance.

Pour ce qui est **des transferts de fonds des migrants**, ils constituent une source importante de financement des économies notamment pour les pays de l'UEMOA. En effet, de 2000 à 2011, le volume de transferts vers la zone UEMOA (**voir figure 1**) a quadruplé, passant de 323,1 milliards de F CFA (1,7% du PIB) à 1 353 milliards de F CFA (3,6% du PIB)⁷. Le Sénégal reste le premier destinataire avec 47,4% sur la même période, suivi du Mali (13,9%), du Togo (11,1%) et de la Côte d'Ivoire (10,8%).

La moyenne des transferts de 2010 à 2021 est supérieure à 10% du PIB au Sénégal. En 2020, ces transferts représentaient 21% de la masse monétaire, 4 fois de plus que les IDE, 30% du crédit à l'économie et 2 fois plus que l'Aide publique au Développement. Dans cette dynamique, il est primordial de créer des fonds d'investissement incitatifs pour permettre à la diaspora de contribuer pleinement au développement du continent.

Figure 1 : Transferts reçus et émis au Sénégal en milliards



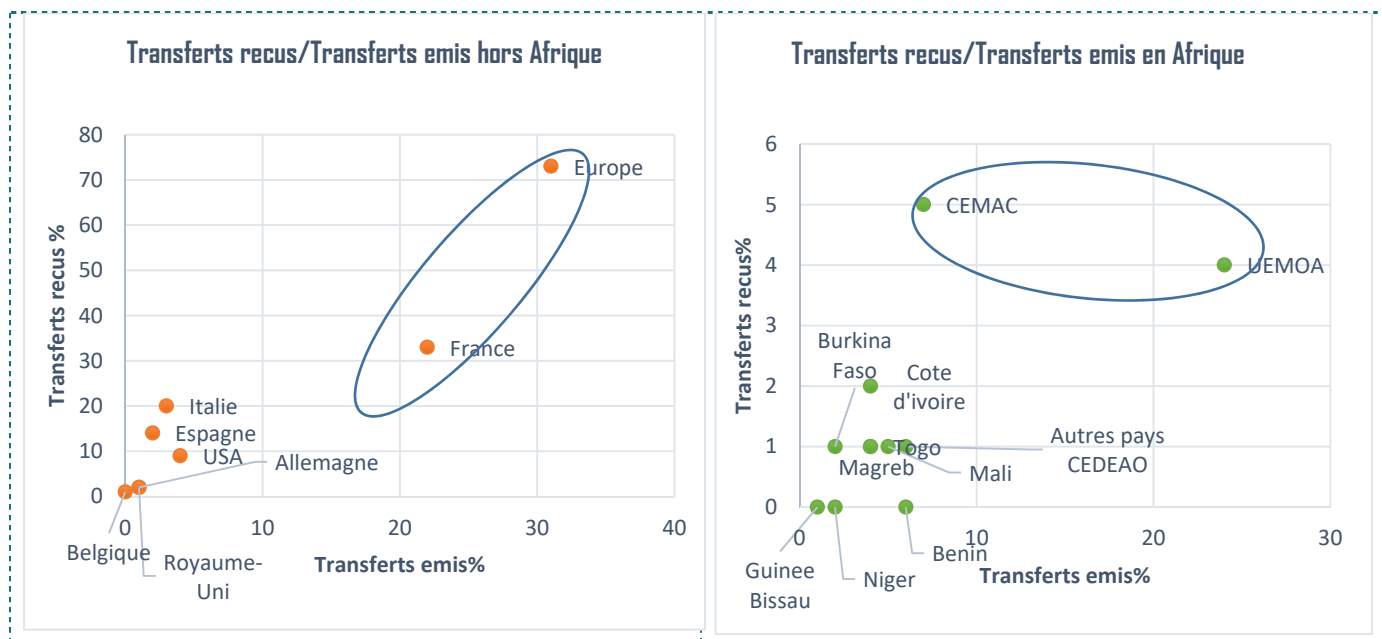
Source : Direction générale du Secteur financier et de la Compétitivité (DGFSC)/Ministère des Finances et du Budget, 2022.

En 2021, le Sénégal a émis 24% des transferts à destination de l'UEMOA, 6% vers les autres pays CEDEAO (ZMAO), 7% vers le CEMAC, 4% vers le Maghreb et 31% vers l'Europe. Parallèlement, le

Sénégal a reçu 73% des transferts de l'Europe dont principalement la France (33 %), l'Italie (20%) et l'Espagne (14%).

⁷ Rapport BM (Migrations and Remittances Factbook 2011)

Figure 2 : Destination et origines des transferts au Sénégal en 2021



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de la DGSFC/MFB 2021

Cependant, en 2021, la plus grande part des envois de fonds des sénégalais de la diaspora est consacrée à la consommation des ménages (85,6%) et les investissements ont représenté en moyenne 14,4% des transferts de fonds reçus.

A l'issue des discussions, les recommandations ci-après ont été formulées :

- booster la part d'investissement dans les transferts ;
- sensibiliser les sénégalais de la diaspora sur les politiques, projets et programmes de développement initiés par le Gouvernement ;

- émettre des obligations diaspora pour capter cette importance manne financière au profit du financement des politiques économiques et sociales ;
- créer des organismes de Placement collectif immobilier (OPCI) ;
- assurer une budgétisation dans l'optique des financements innovants ;
- intégrer les Initiatives locales sur les plans d'investissement.

**Par Dr. Aliou Niang FALL et Mouhamed SECK
CSI, DGPPE**

1^{ER} FORUM SUR L'INTEGRATION REGIONALE



Depuis quelques années, les institutions régionales africaines se sont engagées à accélérer le processus d'intégration, à travers la mise en œuvre de réformes et l'adoption de programmes de développement dans presque tous les secteurs ; UA (Agenda 2063, ZLECAf), CEDEAO (TEC, Monnaie unique, etc.), UEMOA (politiques sectorielles, marché commun, etc.). Tous ces programmes ont des enjeux importants sur l'économie des Etats membres, en particulier, sur le développement de leur secteur privé et les conditions de vie des populations. Cependant, les politiques et programmes d'intégration sont méconnus par une frange importante des acteurs du secteur privé, de la société civile et des populations sénégalaises.

Les discussions dans le cadre du forum ont porté sur trois (3) thématiques principales en l'occurrence la Zone de Libre Echange continentale africaine (ZLECAf), les dispositifs de soutien aux PME et le financement des infrastructures régionales.

I. Zone de Libre Echange continentale africaine (ZLECAf)

a. Mise en œuvre

La Zone de libre-échange continentale africaine est entrée officiellement en vigueur le 1^{er} janvier 2021, avec une forte adhésion des Etats africains : l'accord compte à ce jour 54 signataires et 43 ratifications. Comme tout accord de libéralisation, la ZLECAf a suscité de nombreuses interrogations quant à ses enjeux sur les entreprises africaines, surtout pour les PME opérant au niveau des pays les moins avancés. Ainsi, pour une bonne mise en œuvre de l'accord, bon nombre d'Etats africains, dont le Sénégal, outre la signature et la ratification, ont procédé à l'élaboration de stratégie nationale consacrée à la ZLECAf.

Les négociations de la 1^{ère} phase qui porte essentiellement sur le commerce des biens et services sont presque bouclées ; à ce jour, 44 Etats ont soumis leurs offres tarifaires et 43 ont déposé les listes d'engagements spécifiques pour les 5 secteurs de services prioritaires retenus pour le démarrage des échanges. Au niveau de règles d'origine, le travail est accompli à près de 87% du tarif ; les points de divergence se situent principalement au niveau des chapitres du sucre, du textile, des automobiles et du tabac. S'agissant de la 2^{ème} phase des négociations (investissements, politique de concurrence et droits de propriété intellectuelle), les protocoles sont élaborés et devront être adoptés sous peu.

Au titre des initiatives en cours en vue d'accompagner la mise en œuvre de la ZLECAf, un Fonds d'ajustement est mis en place pour atténuer les effets pervers de la libéralisation, dans le cadre du partenariat entre le Secrétariat de la ZLECAf et AFREXIMBANK. Ce fonds doté dans un premier temps d'un montant d'un milliard USD, devra atteindre 10 milliards USD dans les prochaines années. D'autres chantiers sont engagés tels que : **(i)** le mécanisme en ligne de notification, de suivi et d'élimination des barrières non tarifaires (BNT) ; **(ii)** la foire commerciale intra-africaine (IATF) dont la prochaine édition prévue en Côte d'Ivoire en 2023 **(iii)** et la mise en place d'un système panafricain de paiement et de règlement (PASS) en cours d'opérationnalisation.



Parallèlement, la CEA a mené des actions en vue d'accompagner la mise en œuvre de la ZLECAf, portant notamment sur l'appui de la CEDEAO à l'élaboration de stratégies, la réalisation d'études diagnostiques et la mise en place d'un indice d'affaires des entreprises du secteur privé pour évaluer les besoins et les difficultés de ces dernières.

Au niveau national, outre la ratification, les activités menées ont porté principalement sur : **(i)** la réalisation d'études d'impact de la ZLECAf sur l'économie sénégalaise ; **(ii)** l'élaboration de la stratégie nationale de la ZLECAf, avec l'appui de la CEA **(iii)** et l'organisation d'activités de sensibilisation, de vulgarisation et de renforcement de capacités des acteurs du secteur privé.

b. Enjeux de la ZLECAf

La ZLECAf présente d'énormes enjeux en raison principalement de la taille du marché africain et l'immensité de ses ressources humaines et naturelles (2^{ème} continent le plus vaste et le plus peuplé, qui d'après la CEA, sera à 2 milliards de personnes en 2050, 70% des jeunes et 26% de la main-d'œuvre mondiale). De même, un enjeu majeur de la ZLECAf réside dans sa contribution à renforcer l'industrialisation du continent orientée vers les produits agroalimentaires et manufacturés, lesquels représentent plus de 80% des importations de l'Afrique. A ce titre, un plaidoyer a été fait pour la mutualisation des efforts de production et d'industrialisation pour une meilleure spécialisation des économies, afin de développer les chaînes de valeur continentales. Le marché des produits cosmétiques a été cité en exemple parmi les secteurs où l'Afrique de l'Ouest pourrait se positionner, en se spécialisant notamment sur les produits à base de café, cacao, karité, etc. Concernant le Sénégal, l'enjeu principal se situerait à l'élargissement de son marché d'export dans le continent, lequel est essentiellement, à près de 80%, centré sur la CEDEAO.

c. Recommandations

La bonne mise en œuvre de la ZLECAf nécessitera une intégration inclusive, basée sur la coopération et la coordination des efforts entre les différents pays, selon le Secrétaire de la ZLECAf. De même, il est nécessaire : **(i)** d'asseoir la compétitivité des économies sur la base d'une industrialisation globale à forte valeur ajoutée, **(ii)** de lever des barrières et obstacles au commerce et à l'investissement **(iii)** et d'élaborer une stratégie commune inclusive en termes de souveraineté et d'autosuffisance notamment alimentaire.

Il s'agit également : d'encourager le dialogue inter-CER dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord ; de mettre en place des Comités interministériels de haut niveau/Structure nationale dédiée pour le pilotage de la mise en œuvre ; de renforcer les capacités des acteurs des PME et de promouvoir leur

intégration dans les chaînes de valeurs, à travers la mise à niveau en plus d'encourager les activités de prospection de marchés au profit des PME, à travers des mesures de facilitation à participer aux foires commerciales dont, en particulier, la foire intra-africaine.

II. Dispositifs de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le cadre de la ZLECAf

Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent plus de 90% des entreprises et emploient près de 60% des travailleurs, en majorité des femmes et des jeunes. Toutefois, leur contribution à la formation du PIB reste faible dans la plupart des pays africains, en raison principalement de leur caractère informel prédominant, des difficultés d'accès au financement mais également de la précarité de leurs conditions. Dans le contexte actuel marqué par la COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne dont les répercussions sont lourdement ressenties par ces dernières, il est urgent de recentrer les actions sur les dispositifs de soutien aux PME/PMI.

Le Forum a permis à l'UEMOA de partager les initiatives et réalisations pour promouvoir la compétitivité des entreprises. Il s'agit entre autres de : (i) la Politique industrielle commune (PIC) de l'UEMOA, (ii) l'adoption d'un Programme régional de développement de l'industrie et de l'artisanat ainsi que (iii) l'initiative régionale pour l'amélioration du climat des affaires (IRCA).

Le représentant Résident du PNUD au Sénégal a insisté sur l'appui des institutions régionales dans le renforcement des capacités des PME pour capter les avantages de la ZLECAf mais aussi pour permettre aux PME de profiter des plateformes d'échanges pour faciliter leur intégration aux chaînes de valeurs régionales.

a. Dispositifs régionaux de soutien en faveur du renforcement de la compétitivité des PME



Dans le cadre du plan d'action pour le financement de ses économies, un dispositif de soutien aux financements des PME/PMI a été mis en place. Le département de la Commission de l'UEMOA en charge du Développement de l'Entreprise, de l'Energie, des Mines et de l'Economie numérique a d'abord rappelé les principaux axes du Cadre d'Actions prioritaires (CAP 2025) pour la période 2021-2025 avant de noter l'importance d'un environnement juridique favorable pour bénéficier des avantages de la ZLECAf. Les priorités pour asseoir la compétitivité régionale reposent sur les acquis de l'Union à travers cinq points essentiels en termes de réalisations concrètes : (i) le cadre harmonisé avec l'union douanière, (ii) le cadre de surveillance multilatérale, (iii) la libre circulation des personnes et des biens, (iv) la liberté d'établissement des professions libérales ; (v) le développement des politiques sectorielles de soutien à l'intégration économique (infrastructure, secteur privé, économie numérique avec 24 000 milliards de FCFA de transactions financières enregistrées (vi) et le développement du capital humain pour une main-d'œuvre qualifiée (mise en place du système LMD). Toutes ces réalisations démontrent l'engagement de l'UEMOA à la concrétisation de cette initiative.

Au titre du dispositif de soutien aux PME, l'accent est mis sur le renforcement du climat des affaires afin de les permettre d'être beaucoup plus compétitives.

b. Soutien aux PME au niveau national

Au plan national, des mécanismes similaires sont opérationnels pour assurer la promotion des PME. Le Bureau de mise à niveau des entreprises a mis

l'accent sur le principe de l'étalonnage et du rattrapage en vue de permettre aux PME de se hisser aux meilleures pratiques du secteur. Les soutiens apportés aux PME/PMI leur permettront d'affronter la concurrence étrangère sur les marchés locaux et extérieurs. En décembre 2021, 640 dossiers ont été approuvés par le comité de Pilotage du Bureau, pour un montant de 114 milliards d'investissement et 31,2 milliards de primes octroyées (dont 19,7 milliards décaissés).

Par ailleurs, plusieurs perspectives intéressantes ont été dégagées par la Bureau de mise en niveau. Il s'agit notamment : (i) d'accompagner le produit et le consommateur local, (ii) de renforcer les projets agropoles (Sud, Centre, Nord et Sud -Est), (iii) de promouvoir le contenu local dans le secteur minier et pétrolier (iv) et de préparer les PME à l'ouverture des frontières afin de tirer parti des nouvelles opportunités grâce à la ZLECAf.

Par ailleurs ECOBANK Sénégal, sous l'impulsion du dispositif des PME de la BCEAO, a pris l'engagement de faciliter l'accès des PME/PMI au financement. A cet effet, elle a mis en place le Comité d'identification des structures d'appui et d'encadrement (CISAE). ECOBANK propose d'encadrer les chefs d'entreprise en collaboration avec l'ADEPME.

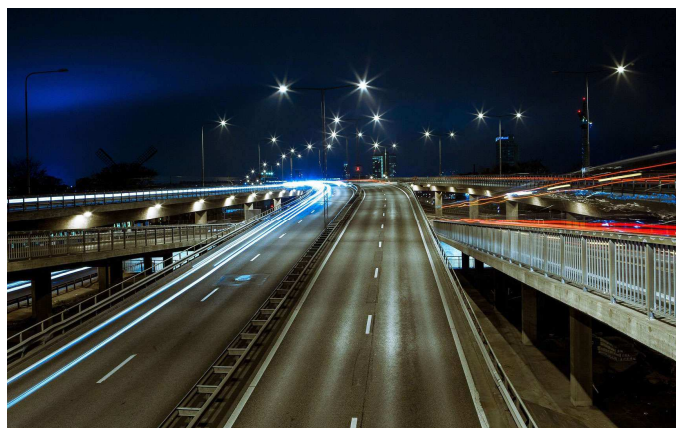
c. Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- harmoniser le cadre institutionnel du dialogue public privé dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- renforcer les capacités de maîtrise des nouvelles technologies des entreprises ;
- mettre en place une charte communautaire pour les PME ;
- promouvoir la qualité et la protection des consommateurs ;
- assurer le renforcement des capacités des cadres nationaux de concertation Etat/Secteur Privé ;
- faciliter le partage d'expériences de dialogue entre les acteurs du secteur privé ;

- mettre sur le marché des produits de qualité à des prix compétitifs ;
- assurer un meilleur partenariat entre les acteurs publics et privés ; et
- soutenir le processus d'intégration des économies des pays de la sous-région.

III. Financement des infrastructures régionales dans le cadre de la ZLECAf



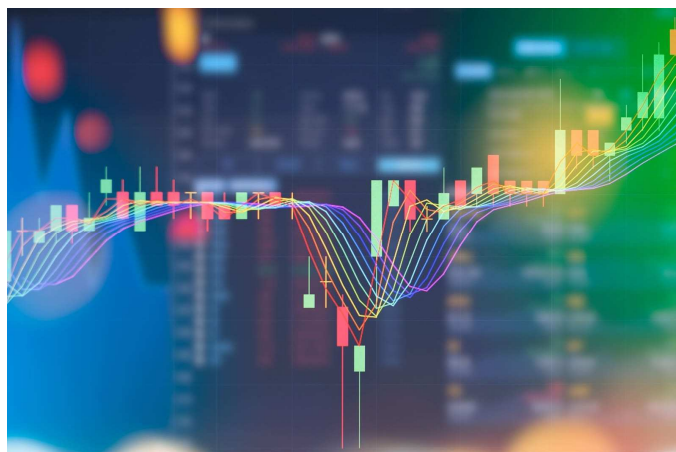
Les infrastructures jouent un rôle prépondérant dans les processus d'intégration économique des pays. Quand elles sont efficaces, elles permettent d'améliorer l'accès aux services sociaux de base et la création d'emplois. Cependant, l'Afrique enregistre un déficit d'infrastructures durables, ce qui constitue un frein à l'intégration régionale. L'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) identifie "le développement des infrastructures" comme une priorité et prévoit qu'une "infrastructure d'intégration de classe mondiale" est nécessaire afin de propulser la part du commerce intra-africain de 50% d'ici à 2045 et celle de l'Afrique dans le commerce mondial de 2% à 12%. C'est dans ce contexte, qu'en 2018, plusieurs initiatives ont été prises au niveau continental (PIDA, AIDA, etc.). La CEDEAO s'est dotée d'un Plan directeur des infrastructures d'un montant de 131 milliards de dollars US, pour la période 2020-2024 et vise particulièrement à développer les infrastructures dans les secteurs des transports et de l'énergie.

a. Initiatives de la CEDEAO en matière d'infrastructures régionales

Au titre du développement des infrastructures, le **Commissaire de la CEDEAO en charge des Infrastructures** a partagé les nombreuses initiatives de la CEDEAO pour relever le défi du déficit infrastructurel de la région. Parmi celles-ci figure le marché régional de l'électricité qui concerne pour l'instant 13 pays et devrait s'étendre à tous les pays en fin 2022 à l'exception du Cap-Vert. Dans le secteur des transports (Routes, Chemin de fer Dakar-Bamako), la mise en œuvre du Plan Directeur des infrastructures de la CEDEAO d'un coût global, estimé à 131 milliards de dollars US, permettra de combler d'ici à 2045 ce déficit. Concernant les transports aériens, un plaidoyer a été fait pour la réduction des taxes sur les billets d'avion. Malgré ces efforts, la CEDEAO fait face à plusieurs contraintes notamment les tracasseries au niveau des frontières terrestres, les difficultés relatives à la préparation des projets entraînant des retards dans l'exécution, le relèvement des coûts d'investissement et l'accès aux financements. Pour faire face à ces contraintes, la CEDEAO prévoit de mettre en place : **(i)** au niveau des frontières, des postes de contrôle juxtaposés, **(ii)** un fonds pour la préparation et la mise en œuvre des projets avec l'appui des partenaires comme la BIDC, la BOAD, la BAD, etc., **(iii)** un cadre de préparation en Partenariat public privé (PPP) afin de capter l'ensemble des ressources du secteur privé.

Le Plan Directeur (2020-2045) de la CEDEAO comprend des projets à dimension régionale, en complément aux projets à portée nationale dans les secteurs du transport (Routes, chemin de fer, aéroports, ports, projets fluviaux, etc.) et de l'énergie (hydrocarbures, énergies renouvelables, etc.).

A la suite de la CEDEAO, le Directeur technique des Chemins de Fer du Sénégal a partagé les projets d'infrastructures ferroviaires du pays notamment le projet de chemins de fer à écartement standard Dakar-Tamba et les perspectives sur la modernisation du chemin de fer Dakar-Bamako.



b. Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- mettre en œuvre des plans tels que le PIDA afin d'assurer une mise à niveau des autoroutes transafricaines ;
- améliorer les équipements de transport pour contribuer à diminuer le gap infrastructurel ;
- créer un fonds de développement et de financement des secteurs des transports et de l'énergie (FODETE) ;
- mettre en place des projets régionaux en mode PPP ;
- établir un lien simultané entre l'implémentation de la ZLECAf et les programmes de financement des infrastructures ;
- se rapprocher des institutions de financement telles que la BIDC et la BOAD pour lever les contraintes liées au financement approprié des infrastructures ;
- harmoniser les interventions dans le secteur ferroviaire afin de veiller aux normes standards internationaux ;
- impliquer le secteur privé local dans le financement et la mise en œuvre des infrastructures.

CSI, DGPPE

CEDEAO



La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a adopté, le 3 juillet 2022 à Accra (Ghana) :

- *l'Acte additionnel relatif au cadre juridique du Système de paiement et de règlement de la CEDEAO (SPRC)*. Ce cadre régit le système de paiement et de règlement au sein de la Communauté ;
- *la Stratégie régionale de la CEDEAO sur le climat pour soutenir les États membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, dans le cadre de leurs engagements respectifs vis-à-vis de l'Accord de Paris ;*

- *la Stratégie d'accès et de mobilisation du financement climatique de la CEDEAO* visant à faciliter la mise en œuvre des projets prioritaires d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, aux niveaux national et régional.

Au titre du Conseil des Ministres, deux textes ont été adoptés, il s'agit :

- des Normes Standards Harmonisées pour le Bouillon (FDHS 093 : 2022) pour normaliser les pratiques actuelles des fabricants de bouillon et
- de la directive de la CEDEAO sur l'étiquetage des appareils électriques.

UEMOA



Le Conseil des ministres de l'UEMOA a adopté lors de la session ordinaire du 24 juin 2022 à Dakar (Sénégal), les décisions suivantes :

- Recommandation *N°01/2022/CM/UEMOA* relative aux orientations de politique économique aux Etats membres de l'Union au titre de l'année 2023 ;
- Décision *N°01/2022/CM/UEMOA* portant définition et détermination de contenu de la masse salariale ;
- Décision *N°02/2022/CM/UEMOA* portant définition et détermination de l'agrégat recettes fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- Règlement *N°01/2022/CM/UEMOA* relatif à l'harmonisation de la réglementation

pharmaceutique dans les Etats membres de l'UEMOA ;

- Décision *N°03/2022/CM/UEMOA* portant adoption des lignes directrices relatives à la réglementation des dispositifs médicaux dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- Décision *N°05/2022/CM/UEMOA* portant adoption du Schéma organisationnel Type d'institutionnalisation du Genre ;
- Le dispositif révisé des sanctions pécuniaires applicables sur le marché financier régional de l'UMOA.

Rokhaya THIAM
CSI, DGPPE

Les bienfaits de la gomme arabique



bonbons durs, la stabilisation des boissons diététiques et améliore la texture du pain, du lait et des glaces. Elle sert également à fabriquer de la colle, à fixer la peinture et les céramiques. En cosmétique, la gomme arabique est utilisée pour les mascaras et les rouges à lèvres.



La gomme arabique provient des tiges et des branches de l'Acacia (Acacia Sénégal, Acacia laeta ou Acacia seya) de l'Afrique centrale et de l'Ouest. L'acacia Sénégal est un épineux de 15 m de hauteur avec une couronne en parasol. Avec une durée de vie moyenne de 40 à 50 ans, Il pousse dans les régions arides ou semi-arides. Très résistant à la sécheresse, l'Acacia Sénégal a été sélectionné pour peupler la « Grande muraille verte » grâce à ses propriétés de stabilisant des sols afin de réduire la désertification.

La gomme arabique est un "exsudat séché" de l'acacia : une sécrétion naturelle en forme de boules dont les plus grosses sont obtenues par incision de l'écorce. La gomme arabique peut être de couleur brun pâle ou brun orangé. L'adjectif "arabique" y a été ajouté par les européens dans la mesure où la gomme a été longtemps commercialisée dans les pays arabes comme Djeddah (Arabie Saoudite) ou Alexandrie (Egypte). En Egypte antique, la gomme arabique servait de fixateur des bandages de momification ou de pigment de la peinture hiéroglyphe. Appelée "Daakandé" en wolof, elle est utilisée pour l'amidonage des habits traditionnels africains et sert également de fourrage pour bétail. Aujourd'hui, la gomme arabique est utilisée dans les industries pharmaceutiques pour la fabrication de comprimés, de pilules et comme émulsifiant et stabilisant pour les sirops. De même, elle entre dans la composition de certains aliments comme les

D'après une étude de « drhealthbenefits.com », la structure de la gomme arabique est divisée en trois fractions dont la principale se termine par l'acide gluconique. Cette substance est présente dans la nature sous forme de sel de potassium, de magnésium et de calcium. La plus petite fraction a la plus haute teneur en protéines et elle est composée de différents acides aminés.

La gomme arabique est un complément alimentaire très riche en fibres solubles de type probiotique (Mariana et al., 2012). Ce type de fibres favorise la croissance de bonnes bactéries et renforce le système immunitaire tout en soulageant de la constipation en facilitant le transit intestinal et donc la bonne digestion. Les fibres ne nécessitant pas la production d'insuline pour la digestion, la gomme arabique contrôle alors la glycémie. En sus des propriétés anti-inflammatoires, l'écorce de l'acacia favorise la cicatrisation des plaies. Utilisée comme cure-dent, elle améliore la santé bucco-dentaire dans la mesure où le bois est doux et pas trop abrasif.

**Marième Fatou SEYE
CSI, DGPPE**

1^{ÈRE} ÉDITION DU
**RAPPORT SUR
L'INTÉGRATION
RÉGIONALE 2021**



[Scanner le code QR]



Dejà

*Le bulletin d'information est à sa 1^{ère} année
d'existence.*

« MERCI POUR VOTRE CONFIANCE ET VOTRE FIDELITE ! »

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**



Cellule de Suivi de l'Intégration